

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt – trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, non pas dans le lieu habituel de ses séances, mais exceptionnellement à la salle polyvalente, pour cause de pandémie, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINTE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avaient donné procuration : Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Marie-José GUIGNABEL à Monique BEAUVY-VIEILLEMARINTE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOAND à Anne-Marie AUBESSARD, Alain VERMOREL à Philippe BRUGERE, Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD

Excusé : David DUMAS

Date de la convocation : 12 Février 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

### DELIBERATION 2024 -01 – 09 PARCOURS PAPSE

#### Approbation d'un PAPSE à MEYMAC

Madame Anne-Marie AUBESSARD présente le concept de parcours PAPSE qui permet de pratiquer la randonnée sous différentes formes avec un objectif de sport santé.

Le coût de l'opération est de 2 500 € H.T. Il précise que cet investissement pourrait bénéficier d'une aide du conseil départemental de la Corrèze à hauteur de 500 € et d'un fonds de concours de Haute-Corrèze Communauté de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la réalisation d'un parcours PAPSE
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme suit :
  - o Conseil départemental de la Corrèze : 500 €
  - o Fonds de concours de Haute-Corrèze Communauté : 1 000 €
  - o Fonds propre de la commune : 1 000 €
- **AUTORISE M. le maire** à engager toutes les démarches et signer tout document permettant de mener à bien ce projet

Pour extrait certifié conforme,  
Meymac, le 23 février 2024

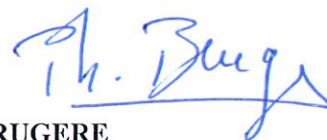
La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Le Maire,

Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20240224-2024-01-09-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2024  
Date de réception préfecture : 26/02/2024